

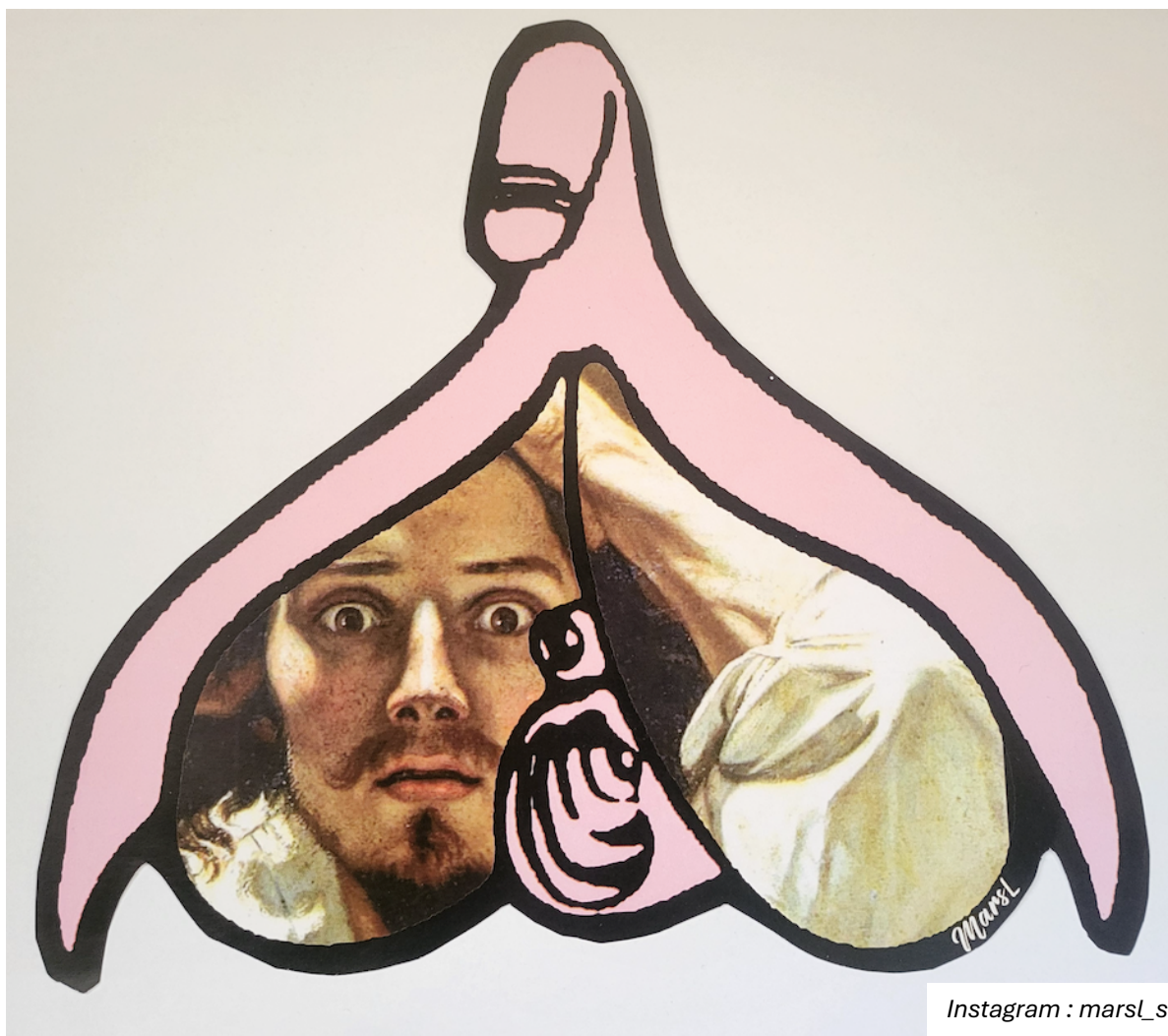


COLLOQUE FEMINISTE

VENDREDI 7 mars 2025

Maison de l'Avocat.e, 5 mail de Front Populaire,
44200 NANTES et en ligne

Pour une Justice féministe : Défis et perspectives



Instagram : marsL_streetart

Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le 05 mars 2025 à 18h

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocat.es des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE FEMINISTE

Pour une Justice féministe : Défis et perspectives

PROGRAMME

8h45 : Accueil et petit déjeuner à la MAVO
(Maison de l'Avocat.e)

9h15-9h30 : Allocution d'ouverture

- Le Bâtonnier Louis-Georges BARRET,
- Présidente du SAF Judith Krivine
- Coprésidentes de la commission féministe
Charlotte Bonnaire et Claude Vincent

MATIN :

9h30-12h30 : Table ronde en droit de la famille

« Syndrome d'aliénation parentale » et contrôle
coercitif

Intervenant·es :

Lucie Amar, avocate
Gwénola Sueur et Pierre-Guillaume Prigent,
sociologues

12h30-14h00 : Déjeuner libre

APRES-MIDI :

14h00-17h : Table ronde en droit pénal

Traitement judiciaire des VSS, défense des dossiers
de VSS et victimisation secondaire

Intervenant·es :

Marjolaine Vignola, avocate,
Christelle Hamel, sociologue,
Baptiste Nicaud, maître de conférence en droit privé
et avocat

17h30 : CONGRES EXTRAORDINAIRE – Vote de la
motion de la commission

19h30 : Pot de l'amitié (lieu à définir)



COLLOQUE FEMINISTE

Pour une Justice féministe : Défis et perspectives

TARIFS

- ❑ Avocat.e adhérent.e et non adhérent.e SAF : gratuit sur inscription préalable
- ❑ Associations : gratuit sur inscription préalable
- ❑ Élève-avocat.e, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : pratiques féministes en matière de droit pénal et droit de la famille.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques pour une défense féministe en matière de droit de la famille et de droit de pénal.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit de la famille, le droit pénal et plus spécifiquement la protection des femmes victimes : avocat.es, magistrat.es, associations ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2023-002 du 17 novembre 2023

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

Cette formation est prise en charge à titre collectif par le FIFPL !

Participation en présence : **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.